

**République Démocratique du Congo**  
**Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention**  
**Secrétariat Général à la Santé Publique**

**UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT  
DU SYSTEME DE SANTE  
(UG PDSS)**

**Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des  
maladies (REDISSE) en Afrique centrale, Phase IV  
(REDISSE IV)**

**Financement IDA**

**ID Projet : P167817 / D 5160-ZR**

**TERMES DE RÉFÉRENCE**

**Sélection et Recrutement d'un Consultant (Bureau d'études Architecturales)  
chargé des Études techniques et d'évaluation environnementale et sociale  
préliminaire, du Contrôle et de la Surveillance des travaux de construction/  
réhabilitation des bureaux de Service de Santé Animale (SENES), du Programme  
National de Communication et Promotion de la Santé (PNCPS) et du bâtiment  
devant abriter le bureau du Point Focal National RSI (PF RSI).**

**1. Contexte et justification**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA), un financement de l'ordre de 150 Millions \$US, dont 75 Millions \$US de Don et 75 Millions \$US de Crédit, pour la mise en œuvre de la phase IV du Projet Régional de Renforcement des systèmes de surveillance des maladies (REDISSE) en Afrique Centrale ; et a confié à l'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS), dont l'ancrage est situé auprès du Secrétariat Général du Ministère de la Santé, la mission de gérer sur le plan technique et fiduciaire les différents projets financés par la Banque mondiale et d'autres partenaires.

Le Projet de renforcement des systèmes régionaux de surveillance des maladies (REDISSE) est multisectoriel et vise à renforcer les capacités nationales et régionales de lutte contre les menaces de maladies au niveau de l'interface homme-animal-environnement, source de la plupart des nouveaux agents pathogènes à tendance épidémique connus. Il vise à pallier les lacunes et faiblesses de la surveillance des maladies, de la préparation et des systèmes de riposte dans tous les pays participants et soutient les efforts menés par chaque pays pour accroître la résilience des systèmes de santé animale et humaine des pays de la sous-région afin de mieux prévenir et lutter contre les flambées de maladies infectieuses.

h

Les ministères sectoriels bénéficiaires et impliqués dans la mise en œuvre du REDISSE sont les suivants : Ministère de la santé (Lead), Ministère de Pêche et Élevage et Ministère de l'Environnement.

Les objectifs de développement du projet sont de : (i) renforcer les capacités intersectorielles nationales et régionales pour assurer une meilleure collaboration en matière de surveillance des maladies et de préparation aux épidémies dans les Pays participants ; et (ii) fournir une réponse immédiate et efficace en cas de crise ou d'urgence admissible.

Pour ce faire, le projet REDISSE s'articule sur quatre (4) composantes :

**Composante 1** : Renforcement de la Surveillance et des capacités de laboratoire pour rapidement détecter les épidémies.

**Composante 2** : Renforcement des capacités de planification et de gestion des urgences pour réagir rapidement aux épidémies.

**Composante 3** : Développement des effectifs en santé publique.

**Composante 4** : Renforcement des capacités institutionnelles, gestion de projet, coordination et plaidoyer.

La République Démocratique du Congo (RDC) est confrontée à plusieurs menaces sanitaires dus à des pathogènes émergentes et ré-émergentes d'origine zoonotique suite à son écosystème favorable à leur éclosion. À la suite de l'évaluation externe conjointe (JEE) des principales capacités RSI de la RDC, le pays s'est doté d'un Plan d'Action de Sécurité Sanitaire (PANSS) dont la mise en œuvre implique toutes les parties prenantes suivant l'approche « One Health ».

On note que les structures de la santé animale dont le Service National d'Epidémiologie Surveillance (SENES), le Programme National de Communication et Promotion de la Santé (PNCPS) et le Point Focal National RSI n'ont pas d'infrastructures devant abriter leurs bureaux

C'est dans ce cadre que les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un Consultant (Bureau d'études) chargé des études techniques, de l'évaluation environnementale et sociale préliminaire, du contrôle et de la surveillance des travaux de construction et réhabilitation des bâtiments devant abriter Trois (3) bureaux pour le SENES, le PNCPS et le PF-RSI.

## **2. Objet du Projet et localisation**

Le présent projet a pour objectif de mener des études techniques et d'évaluation environnementale et sociale préliminaire, du Contrôle et de la Surveillance des travaux de construction/ réhabilitation des bureaux de Service de santé animale (SENES), du Programme National de Communication et Promotion de la Santé (PNCPS) et du bâtiment devant abriter le bureau du Point Focal National RSI (PF RSI), situés respectivement au N° 18-20, Avenue Libération (ex 24 Novembre, Commune de la Gombe pour le SENES ; N° 59 bis, Avenue des Pharmacies, Concession LAPHAKI, Q/ Ndolo, Commune de Barumbu pour le PNCPS ; et au Croisement des Avenues Kitona & Colonel Ebeya, Hôpital Général Mama Yemo, Pavillon 19, Commune de la Gombe pour le PF-RSI.

## **3. Mission et intervention du Consultant**

La mission du Consultant consiste à réaliser les études complètes, ainsi que le contrôle technique des travaux de construction/ réhabilitation des 3 bureaux suscités. Il devra mener

*h*

des études techniques et d'évaluation environnementale et sociale préliminaire, et assurer le Contrôle et la Surveillance de ces travaux, dans le respect des règles de l'art et des normes architecturales adaptées à une bonne fonctionnalité des administrations publiques, et qui donnent une valeur ajoutée et un avantage dans l'amélioration de l'environnement du travail.

Sur base des attentes des structures bénéficiaires, le Consultant aura pour première tâche d'entrer diligemment en contact avec les services bénéficiaires afin de dégager les différents services, leur rapprochement et sensibilité afin de mettre en évidence un programme des besoins conséquent et fonctionnel.

Le Consultant a le devoir de faire un choix architectural sur l'aspect plastique, en intégrant une donne touchant les aspects sécuritaires, l'insertion du courant faible pour le réseau internet et automatisation des sites, la téléphonie, sur la maîtrise des incendies, sur la plomberie, sur la climatisation, sur la gestion étanche de la toiture et sa dépose et pose éventuelle, sur le choix des matériaux adéquats et de qualité, sur un aménagement extérieur embellis et fonctionnel, sur la conception et mise en place d'un parking pour véhicules conséquemment, à veiller sur une bonne gestion des incendies qui pourraient subvenir et les voies de secours de sauvetage y afférentes, à établir une liste des matériels et équipements par chaque entité en concertation avec les bénéficiaires, à veiller scrupuleusement à une occupation judicieuse du terrain et à assurer un bon raccordement et alimentation de l'ensemble du site en énergie électrique et en eau, à prévoir des salles de réunion, de conférence avec système des vidéos projecteurs, salles d'attente pour visiteurs, les services d'accueil, etc.

*N.B : C'est seulement à l'issue des différentes réunions de concertation entre le Bureau d'études avec toutes les entités bénéficiaires que la mise évidence du programme des besoins opérationnels sera dégagée.*

#### **4. Etendue de la mission du Consultant**

Sous la supervision administrative du Coordonnateur National de l'UG-PDSS ou de son délégué dûment désigné et mandaté par lettre dudit Coordonnateur national, le Consultant va assurer, d'une part, les études de la construction/ réhabilitation des bureaux du SENES, du PNCPS et du bâtiment devant abriter le bureau du PF RSI et, d'autre part, le contrôle de l'exécution des travaux de construction/réhabilitation de ces bureaux et du bâtiment.

La mission du Consultant comprend ainsi deux Phases :

- ✓ la **Phase 1** des Etudes techniques et Evaluation environnementale et sociale : Cette phase sera couverte par un Contrat à Rémunération Forfaitaire ;
- ✓ la **Phase 2** de Contrôle et Surveillance des travaux de construction/réhabilitation : Cette phase sera couverte par un Contrat au Temps passé.

Les structures bénéficiaires avec l'appui technique de l'UG-PDSS devront être en mesure :

➤ à l'issue de la **1<sup>ère</sup>Phase, Volet Etudes** de la mission du Consultant :

- a) d'approuver l'APS (Etudes d'Avant-Projet Sommaire) ;
- b) d'approuver l'APD (Etudes d'Avant-projet Détaillé) et DAO (Dossier d'Appel d'Offres) ;
- c) d'assister l'UG-PDSS à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de tous les travaux de construction/réhabilitation.

➤ **pour la 2<sup>ème</sup> Phase :**

- a) d'assurer la supervision et le contrôle efficaces de ces travaux et garantir leur bonne fin avec l'appui du Consultant recruté et commis à la mission de surveillance et contrôle des travaux ;
- b) de réceptionner sans réserve (réception définitive) l'ouvrage livré par l'Entrepreneur qui aura achevé les travaux de construction/réhabilitation du bâtiment selon les règles de l'art.

#### **4.1 Phases Etudes techniques**

Le Consultant va, dans cette première phase, réaliser les études techniques et préparer les dossiers permettant de lancer les appels d'offres pour la réalisation des travaux sous la responsabilité de l'Unité de Gestion du PDSS.

Il devra notamment décrire, analyser et présenter les solutions techniques requises d'une part, et évaluer financièrement les travaux à exécuter, en mettant l'accent sur la proposition de base et les variantes (solutions) éventuelles.

Les prestations qui seront assurées par le Consultant comprennent notamment les tâches suivantes :

- Faire un état de lieux général des différents sites ;
- Mener les études géotechniques et topographiques du site où les nouveaux bâtiments doivent être construits ;
- Consulter les parties bénéficiaires et les autorités sur les besoins en réhabilitation en fonction des priorités définies par eux-mêmes et les meilleures façons de concevoir la réhabilitation eu égard des contraintes sociales et celles liées à la maintenance ;
- Etudier et retenir les conceptions les plus pertinentes de réhabilitation et/ou de reconstruction des infrastructures ciblées ;
- Définir le besoin pour la sécurisation foncière pour les sites ;
- Etablir les fiches de diagnostic environnemental avec les commentaires pertinents sur les risques des travaux, le niveau de risque globale évalué et les outils de sauvegarde environnementale et sociale pertinents à déclenchés (EIES, PAR, Plan de Gestion des Déchets Dangereux, Plan de Désamiantage, PPES, Etc.) ;
- Proposer un organigramme de fonctionnalité (état des lieux) satisfaisante des infrastructures devant abriter les services cibles des différentes structures à construire en prenant en compte les besoins en locaux exprimés par ces derniers ;
- Réaliser, sur base de cet organigramme de fonctionnalité, une étude détaillée de construction neuve ou réaménagement des bâtiments pour la satisfaction desdits besoins ;
- Evaluer les quantités des travaux à exécuter suivant les conceptions retenues ;
- Dresser les plans, coupes et détails d'exécution, les schémas unifilaires et de puissances du réseau électrique, l'adduction d'eau, le système de gestion des déchets biomédicaux, le plan d'installation et schéma du réseau Internet nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux projetés ;
- Déterminer les prix unitaires réalistes (tenant compte du lieu, de l'importance des travaux à réaliser, et des normes standards en la matière), après consultations des prix unitaires récemment obtenus dans les soumissions pour travaux similaires ;
- Monter l'estimatif confidentiel, prévisionnel du projet ;
- Estimer un délai d'exécution réaliste pour l'ensemble des travaux ;

- Elaborer les prescriptions pour la gestion environnementale et sociale en phase de chantier à intégrer dans le DAO ;
- Élaborer le Cahier de charges et un Dossier d'appel d'Offres (DAO) devant servir de support à la consultation des entreprises pour l'exécution des travaux.

Ce DAO devra inclure entre autres : un bordereau descriptif des prix, les métrés (devis estimatif et quantitatif des travaux), des prescriptions techniques, un modèle des attachements pour le chantier ainsi qu'un planning prévisionnel d'exécution des travaux.

Le Consultant devra veiller notamment à ce qui suit :

- Les spécifications techniques liées aux différents travaux à exécuter : Elles doivent se rapporter uniquement aux travaux retenus ;
- Le bordereau des détails quantitatifs du projet (réduire au maximum les postes à rémunération forfaitaire) ;
- Le bordereau descriptif des prix : Il doit être ordonné, clair et précis, tous les items doivent porter un code, et qui doit corrélérer avec le bordereau des détails quantitatifs ;
- Le dossier d'éléments graphiques nécessaires (plan masse, vues en plans, coupes, détails, perspectives, façades, schémas unifilaires, plans de plomberie, bordereau des châssis, plans d'assainissement, plans des circulations, plans de la sécurisation des sites, plans du réseau internet et téléphonie, aménagement extérieur, etc.) dessinés à l'aide d'un logiciel de dessin (en version AUTOCAD et PDF ou autre) suivant les règles de l'art conformément aux dispositions des présents termes de référence et les indications de l'entité bénéficiaire;

De manière opérationnelle, la mission d'études du Consultant pourra suivre le canevas ci-après par étape, à savoir :

1) **Première étape :**

- a. L'identification du site et la récolte de données sur le fonctionnement des bureaux pour chaque projet ;
- b. L'élaboration, après identification du site, d'un Avant-Projet Sommaire « APS » ;
- c. Défense de l'APS par le Consultant.

2) **Deuxième étape :**

- a. Elaboration par le Consultant et approbation de l'APS corrigé suivant les observations du Maître de l'Ouvrage, de ce qui suit :
  - Etudes géotechniques et topographiques du site (Rapport);
  - Avant-Projet Détaillé, « APD » ;
  - Dossier d'Appel d'Offre, « DAO », relatif au projet.
- b. Elaboration, après approbation de l'APD, de tous les plans relatifs à l'APD approuvé.

✓ **Les études d'Avant-Projet Sommaire (APS) corrigé consisteront à :**

- Préciser la composition générale en plan et en volume,
- Vérifier la compatibilité de la solution retenue avec les contraintes du site ainsi qu'avec les différentes réglementations notamment celles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement,
- Contrôler les relations fonctionnelles des éléments du programme et leurs surfaces,
- Apprécier les volumes intérieurs et l'aspect extérieur de l'ouvrage, ainsi que les intentions de traitement des espaces d'accompagnement,

*N*

- Proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées ainsi qu'éventuellement les performances techniques à atteindre,
- Préciser un calendrier de réalisation et, le cas échéant, le découpage en tranches fonctionnelles,
- Etablir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux.

Le niveau de définition correspond à des plans établis au 1/200, avec certains détails significatifs au 1/100.

✓ **Les études d'Avant-Projet Définitif (APD)**, fondées sur l'avant-projet sommaire corrigé et approuvé par le Maître de l'Ouvrage consisteront à :

- Vérifier le respect des différentes réglementations notamment celles relatives à l'hygiène, à la sécurité à l'environnement ;
- Arrêter en plans, coupes et façades, les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect,
- Définir les principes constructifs, de fondation et de structure, ainsi que leur dimensionnement indicatif,
- Définir les matériaux,
- Définir et justifier les solutions techniques spéciales retenues, notamment en ce qui concerne les installations du système informatique (internet, intranet etc.) dans le bâtiment, du système de télécommunication avec des lignes sécurisées desservant les différents bureaux entre eux et avec d'autres services spécialisés du Secrétariat Général.

✓ **Pour la Connexion Internet des locaux.**

Le bureau d'études devra élaborer et prévoir notamment :

- Un plan de câblage du LAN
- Un plan d'adressage IP pour la connexion Réseau en LAN
- Connexion par câbles
- Connexion WIFI
- Connexion téléphonique
- Connexion électrique
- Prévoir pour chaque point de connexion (Poste de travail) trois (3) lignes : deux (2) lignes DATA et une ligne Téléphonique
- Prévoir un chemin de câble pour toute la configuration en goulotte mosaïque
- Pour les locaux techniques :
  - Prévoir des racks de 42 U de profondeur 800mm ou 1000mm
  - Prévoir des patchs panels de cat.6
- Permettre au Maître de l'Ouvrage d'arrêter définitivement le programme et de faire certains choix d'équipements en fonction de l'estimation des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance,
- Etablir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposé en lots séparés,

Le niveau de définition correspond à ce stade à des plans établis au 1/100, avec certains détails significatifs au 1/50.

*h*

### 3) *Troisième étape :*

#### **Cette étape concerne les études de projet :**

En effet, fondées sur les programmes des besoins définitifs arrêtés et les études d'avant-projets approuvées par le Maître de l'Ouvrage ainsi que sur les prescriptions de celui-ci, découlant de l'autorisation de construire et autres autorisations administratives, les études du projet définissent la conception générale de l'ouvrage et elles consisteront à :

- ✓ Préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en œuvre ;
- ✓ Déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques ;
- ✓ Préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides et, en fonction du mode de dévolution des travaux, coordonner les informations et contraintes nécessaires à l'organisation spatiale des ouvrages ;
- ✓ Décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet,
- ✓ Etablir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps d'état, sur la base d'un avant métré ;
- ✓ Permettre au maître de l'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de l'ouvrage et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation ;
- ✓ Déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage.

Le niveau de définition correspond à des plans généralement établis au 1/50 avec tous les détails significatifs de conception architecturale à des échelles variant de 1/20 à 1/2.

Pour l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), les tâches consisteront à :

- a) Mener une description des caractéristiques biophysiques de l'environnement affecté par les activités;
- b) Mettre en évidence les contraintes environnementales et sociales majeures qui nécessitent d'être prises en compte au moment de l'installation du chantier, durant les phases des travaux et pendant l'exploitation;
- c) Evaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels dus aux activités et recommander des mesures d'atténuation, de compensation et de bonification appropriées, y compris les estimations de coûts;
- d) Evaluer les besoins de collecte des déchets solides et liquides, leur élimination ainsi que leur gestion et faire des recommandations ;
- e) Identifier les responsabilités et acteurs pour mettre en œuvre les mesures de mitigation proposées ;
- f) Evaluer la capacité à mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées, et faire des recommandations appropriées, y compris les besoins en formation et en renforcement des capacités ainsi que leurs coûts ;
- g) Préparer le rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) qui intègre le Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et évaluer les coûts y afférant;
- h) Le PGES doit contenir :
  - i. des mesures réalistes et économiquement avantageuses d'atténuation destinées à éviter, à supprimer, à atténuer ou à compenser les impacts environnementaux et sociaux potentiels résultant des activités;
  - ii. un programme de suivi et de surveillance environnemental;

- iii. les responsabilités institutionnelles pour l'exécution des mesures d'atténuation;
  - iv. les besoins en formation;
  - v. une procédure de gestion des plaintes;
  - vi. une procédure pour la prévention sur les violences basées sur le genre et de violence contre les enfants sur le chantier;
  - vii. une procédure d'information et de consultation du public ;
  - viii. une estimation des coûts pour toutes ces activités ; et
  - ix. le calendrier pour l'exécution du PGES;
- i) Préparer une annexe qui comprendra: les références bibliographiques, les résultats des consultations (sujets abordés, observations, suggestions, liste des personnes consultées, etc.), les TDRs de l'étude, les clauses environnementales et sociales à insérer dans les DAO et le contrats des entreprises, etc.
  - j) Proposer des mesures de bonification, de mitigation et d'adaptation en rapport particulièrement dans le domaine de l'aménagement du territoire et la gestion foncière;
  - k) Organiser des Consultations publiques: Les résultats de l'évaluation d'impact environnemental et social ainsi que les mesures d'atténuation proposées seront alors partagés avec les structures techniques, les parties prenantes, la population, les ONG, l'administration locale et les secteurs privés œuvrant dans le milieu réceptif; et
  - l) Organiser des ateliers de consultation du public et des séances de restitution. Les procès-verbaux de ces consultations et listes des participants aux ateliers de restitution au niveau feront partie intégrante du rapport de l'EIES.

#### 4) *Quatrième étape :*

Dans cette quatrième étape, le Consultant devra être en mesure de présenter des conclusions probantes relatives aux études menées sur la portance du sol en place et des études topographiques en fixant des repères avec niveaux afin de faciliter l'implantation du bâtiment à construire, et il devra, en outre, fournir des projets des Dossiers d'Appel d'Offres ainsi que tous les détails d'exécution technique du site (prescriptions techniques, devis estimatifs et quantitatifs, le cadre de bordereau descriptif des prix, les plans dans un logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO sous format AUTOCAD et en PDF) de réalisation complète du bâtiment (plans, coupes, façades, etc.), ainsi que les notes de calculs de la structure et de tous les éléments connexes.

*Il est à rappeler que les dossiers d'exécution devront contenir tous les détails pertinents permettant l'exécution harmonieuse du projet. Le Consultant, en tant qu'expert, est tenu de faire au Maître d'Ouvrage toutes les suggestions nécessaires à la bonne exécution du projet en plus des présents termes de référence.*

#### 5) *Résultats attendus de la Première Phase*

- ✓ Un état des lieux des infrastructures à construire/ à réhabiliter ;
- ✓ Une évaluation environnementale et sociale complète ;
- ✓ Une étude complète d'aménagement, réaménagement ou construction neuves desdites infrastructures au besoin, avec élaboration des plans et autres détails nécessaires au projet ;
- ✓ Montage de l'estimatif confidentiel du projet, et
- ✓ Elaboration d'un Dossier d'Appel d'Offres avec Cahier de charges pour les travaux envisagés.

*h*

## **4.2 Phase de Contrôle et Surveillance des travaux de construction/réhabilitation**

Durant toute la période d'exécution des travaux, estimée à **Quatre (4) mois**, mais dont la durée réelle sera précisée par la phase études, le Consultant devra assurer, de manière permanente sur chantier, le suivi, le contrôle et l'évaluation des travaux de construction/réhabilitation des bureaux et du bâtiment.

La mission consistera pour l'essentiel, notamment à :

- Elaborer le Procès-verbal de démarrage des travaux lors de la mise à disposition du site de l'ouvrage à l'entrepreneur;
- Approuver les plans de réhabilitation des bureaux / d'implantation du bâtiment et d'exécution présentés par l'entrepreneur ;
- Procéder à l'analyse et au contrôle géotechnique et autres essais in situ au laboratoire si requis ;
- Etablir les métrés contradictoires et les attachements y relatifs ;
- Vérifier et approuver les décomptes provisoires périodiques et établir des décomptes définitifs ;
- Procéder à l'estimation de l'impact financier et contractuel des modifications de l'ouvrage demandées par le Maître d'ouvrage et préparer les projets d'ordre de service et d'avenants au marché correspondant ;
- Assurer la gestion technique et administrative du chantier ;
- Faire un descriptif des aspects environnementaux du milieu initial avant les travaux et procéder aux évaluations des mesures de protections environnementales préconisées par l'entreprise par rapport aux problématiques environnementales rencontrées et prévisibles ;
- Organiser les visites préalables aux réceptions provisoires et définitives des travaux ;
- Assister le Maître de l'ouvrage lors de la réception provisoire et la réception définitive des travaux ;
- Approuver les plans de recollement présentés par l'entreprise.

D'autre part, le Consultant accomplira d'autres tâches suivantes :

- ✓ La surveillance continue et permanente des travaux et l'assistance au Client pour la résolution des litiges entre entrepreneur et les tiers, et pour tout autre problème particulier lié à l'exécution du marché des travaux ;
- ✓ Le contrôle et l'approbation des dispositions techniques particulières comprenant :
  - La réception technique des installations de chantier de l'entrepreneur conformément aux dispositions du marché ;
  - La vérification de la conformité technique des matériels destinés à l'exécution des travaux, du point de vue quantitatif (nombre) et qualitatif (type/état) par rapport aux prévisions proposées par l'entrepreneur dans sa soumission, et conformes à l'environnement ;
  - L'agrément des corrections topographiques, éventuellement proposées sur le projet du client ;
  - L'agrément des dispositions prévues pour l'ouvrage (protection, mode d'exécution, etc.).
- ✓ La visite permanente des chantiers avec le représentant de l'entreprise en vue d'identifier les difficultés rencontrées, contrôler la qualité des travaux en cours d'exécution, mesurer les quantités des ouvrages réalisés selon le bordereau de prix pour paiement et donner toutes instructions nécessaires pour assurer la poursuite des travaux dans les meilleures

conditions possibles. Cette visite fait l'objet d'un bref compte-rendu, consigné dans le journal de chantier tenu à cet effet et destiné à vérifier la conformité de l'application des recommandations ;

- ✓ Le contrôle et la certification des décomptes et visa du certificat de paiement ;
- ✓ La justification et vérification de l'exécution des ordres de service ;
- ✓ Etre un interlocuteur permanent de l'entreprise pour toute question relative à l'exécution des travaux.

## **5. Conditions de réalisation de la mission**

Les conditions de réalisation et de rémunération de la mission seront précisées dans le Contrat de prestation de services qui sera passé avec le Consultant.

## **6. Site d'intervention**

La mission se déroulera à Kinshasa, sur les terrains abritant les services de SENES, PNCPS et du PF-RSI.

## **7. Calendrier et Durée de la mission**

### **7.1 Phase 1**

La mission sera exécutée pour la Première phase en Deux (2) mois maximum, intempéries comprises, soit **Soixante (60) jours calendaires** dont :

- Elaboration APS + présentation : **Vingt (20) jours** à compter de la date de notification du Contrat ;
- APD + présentation et adoption : **Dix (10) jours** à compter de la date de notification de l'approbation du choix du type d'ouvrage à construire/ à réhabiliter.

### **7.2 Phase 2**

Supervision des travaux de construction, la durée de la présente phase est de **Quatre (4) mois**, durée exécution travaux et remise rapport et plan de recollement.

## **8. Besoin en Personnel pour la 1<sup>ère</sup> Phase**

Le volume total de travail des Experts en termes d'Homme/mois pour la durée totale des services est estimé à **7 Hommes/mois** répartis comme suit :

<b><u>Experts</u></b>	<b><u>Hommes mois</u></b>
Un Architecte : Expert principal et Chef de Mission	2
Un Ingénieur des Travaux Publics et Bâtiments	1,5
Un Topographe	0,4
Un Dessinateur projecteur en Bâtiments	0,5
Un Ingénieur Structures (Calculateur des projets)	0,5
Un Ingénieur électricien	0,5
Un Hydraulicien	0,6
Un Expert Environnementaliste	0,5
Un Expert en laboratoire	0,5
<b>Total</b>	<b>7</b>

Cependant, le soumissionnaire aura la liberté de proposer le nombre d'homme mois et les spécialités qu'il estime nécessaires pour la réalisation des activités prévues et sera seul responsable de cette estimation.

## **9. Rapports ou Livrables attendus**

Obligations du Consultant en matière d'établissement de Rapports.

### **9.1 Phase 1 : Etudes techniques**

Dans le cadre de ses prestations, le Consultant devra produire les rapports suivants :

- (i) **Un rapport d'état de lieux** : Rapport préliminaire présentant un état exhaustif de chaque site (niveau de dégradation des ouvrages d'assainissement éventuels existant, les voies d'accès, etc.) y compris les recommandations pertinentes de réhabilitation et modernisation des infrastructures ainsi que les rénovations requises. Ce rapport comprendra aussi un mémoire descriptif, explicatif et justificatif du choix de la solution d'ensemble préconisée et un aperçu ou un canevas détaillé avec méthodologie et chronogramme du déroulement de la mission, **au terme de 15 jours** à compter du démarrage de la mission ;
- (ii) **Un rapport provisoire, à l'échéance du 30<sup>ème</sup> jour** depuis le commencement de la mission, comprenant :
  - Une étude complète d'aménagement, réaménagement ou construction neuves des infrastructures, avec élaboration des plans et autres détails nécessaires au projet ;
  - Une étude d'Avant-projet Sommaire, y compris l'évaluation économique et de l'Evaluation Environnementale et Sociale Préliminaire ;
  - Le montage de l'estimatif confidentiel des travaux retenus qui est basé sur des prix réalistes, et
  - Un Dossier d'Appel d'Offres pour les travaux envisagés.

Les dossiers techniques du dossier d'Appel d'Offres comprendront notamment, les prescriptions techniques liées aux différents travaux retenus, le cadre du bordereau descriptif des prix (clair et précis), le bordereau des détails quantitatifs du projet et les plans de tous les ouvrages proposés (plan masse, vues en plan, coupes, perspectives, façades, aménagement extérieur, détails ,perspectives etc.) dressés à l'aide d'un logiciel de dessin dans le strict respect des règles de l'art de bâtir, conformément aux dispositions des présents termes de référence et les indications de l'entité bénéficiaire.

Il comprendra aussi les prescriptions pour la gestion environnementale et sociale en phase de chantier, les nuisances liées aux constructions et les mesures de leur d'atténuation préconisées.

Le Client dispose de Quinze (15) jours ouvrables pour donner ses avis et commentaires éventuels sur le rapport final provisoire lui soumis par le Consultant.

- (iii) **Un rapport final** intégrant les avis et commentaires susmentionnés devra être présenté au terme du **60<sup>ème</sup> jour** à compter du démarrage de la mission. Il sera rédigé en français, transmis en **Cinq (5) exemplaires** sur support papier et **Deux (2) copies** sur DVD, clé USB. Les plans d'architecture seront présentés en version PDF de format 11" x 17" et en format électronique AUTOCAD.

### **9.2 Phase 2 : contrôle et surveillance des travaux**

Pour permettre au Consultant de réaliser sa mission avec efficacité et efficience, le Maître de l'Ouvrage mettra à sa disposition tous les documents nécessaires requis, à savoir le dossier d'appel d'offres approuvé sur base duquel l'avis d'appel d'offres a été lancé, les documents

techniques autres que ceux figurant dans le dossier d'appel d'offres et la copie du Contrat de marché des travaux, y compris l'offre de l'entrepreneur adjudicataire.

Durant la seconde phase de sa mission, le Consultant aura à produire tous les documents de préparation, de suivi et de contrôle de l'exécution des travaux et notamment :

- Le rapport de démarrage des travaux de l'Entrepreneur ;
- Le programme des travaux ;
- Le planning de chantier ;
- Les situations mensuelles de travaux ;
- Les documents de gestion des besoins et stocks des matériaux ;
- Les rapports de contrôle de qualité des fournitures et équipements nécessaires ;
- Les rapports de contrôle sur la mise en œuvre des matériaux ;
- Les comptes rendus de visite de chantier ;
- Les comptes rendus des réunions de chantier avec l'entrepreneur et le Maître de l'Ouvrage;
- Les rapports périodiques d'avancement des travaux;
- Les documents techniques sur les éventuels avenants ou variantes proposés par le Maître de l'Ouvrage;
- Les différentes correspondances liées aux activités sur terrain (réclamations éventuelles de l'entrepreneur, recommandations quant aux mesures à prendre, etc.) ;
- Les procès-verbaux des réceptions provisoire et définitif des travaux
- Le rapport d'achèvement des travaux et fin des travaux.

#### **10. Profil du Consultant (Firme).**

Le Consultant (Firme) est un Cabinet d'études, une Société de Conseil et d'Ingénierie nationale.

Il devra démontrer d'une expérience professionnelle d'au moins **Dix (10) ans** et avoir accompli avec succès des missions similaires en République Démocratique du Congo ou dans d'autres pays durant les **Cinq (5) dernières années**.

En particulier, le Consultant devra justifier d'au moins **Cinq (5) missions** dans l'élaboration d'études des infrastructures immobilières (bâtiments et autres), spécifiques en zones tropicales ou équatoriales.

- 1) Pour répondre aux critères de sélection, la Firme nationale doit :
  - a. prouver qu'elle possède des capacités professionnelles et une expérience avérée dans le domaine de l'ingénierie immobilière (bâtiments). Une déclaration prouvant que la firme a une telle expérience, en citant les missions déjà réalisées qui lui permettent de remplir ces critères (nature de la mission, pays, dates, administration responsable, bailleurs de fonds etc.) sera présentée ;
  - b. avoir un Agrément de l'Ordre National des Architectes pour opérer ;
  - c. soumettre les bilans certifiés des **Trois (3) dernières années** qui établissent qu'elle est dans une situation financière saine ;
  - d. avoir réalisé au cours des **Cinq (5) dernières années au moins Cinq (5) missions** d'études ou de contrôle de travaux de constructions neuves ou de réhabilitation des infrastructures immobilières (bâtiments), et/ou plus de **Trois (3) missions** dans la gestion des expertises des bâtiments et autres infrastructures immobilières ;
  - e. avoir réalisé avec succès au moins **Trois (3) mission d'études similaires** dans les secteurs sociaux notamment celui de la santé dans les pays en développement ;

- f. être en mesure de mobiliser des Experts jouissant d'une très bonne expérience dans la réalisation de projets d'aménagement et/ou de réaménagement des bâtiments dans un environnement similaire, avec une vue sur l'évaluation de l'impact environnemental et social des projets des bâtiments (de préférence dans des projets financés par la Banque Mondiale ou par d'autres Bailleurs de fonds internationaux tels que BAD, BADEA, UE, etc.), et ayant déjà participé effectivement à des études correspondant aux services à fournir ;
- 2) Les Bureaux d'études et Cabinets locaux sont encouragés à s'associer afin de renforcer leur expertise.

### **11. Profils du Personnel clé du Consultant**

Le profil du Personnel clé du Consultant, pour toute la durée de la mission, devra comprendre les expertises et les expériences suivantes :

#### **✓ Un Architecte : Chef de Mission**

- Détenteur au minimum d'un Diplôme universitaire dans le domaine de l'architecture (Bac +5), ou un diplôme universitaire équivalent en travaux des infrastructures bâtiments, avec plus de Quinze (15) ans d'expérience minimum dans la réalisation des études de construction neuves ou de rénovation d'infrastructures existantes immobilières;
- Avoir une expérience globale minimum d'au moins Dix (10) ans dans la réalisation des études des projets d'expertise et réhabilitation des bâtiments, et ou dans la gestion des projets des infrastructures des bâtiments, locaux et autres infrastructures immobilières, spécialement des bureaux;
- Expérience avérée de plus de Dix (10) ans dans la préparation des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO), et spécialement dans le domaine du bâtiment ;
- Avoir réalisé ces Cinq (5) dernières années au moins Trois (3) missions dans les évaluations de travaux de réhabilitation de bâtiments, le contrôle, la surveillance des travaux de même nature (le suivi des travaux et la vérification des documents de mise en exécution des travaux par une entreprise et/ou un laboratoire spécialisé);
- Avoir une bonne connaissance des procédures des Bailleurs de fonds, notamment de la Banque mondiale, en matière de gestion des marchés de travaux des infrastructures, de passation des marchés et de la sélection des Consultants ;
- Posséder une bonne connaissance des logiciels informatiques standards (MS Office), et une pratique éprouvée dans la maîtrise des logiciels d'architecture ;
- Bonne connaissance du français lu, écrit et parlé.

#### **✓ Un Ingénieur des Travaux Publics et Bâtiments :**

- Formation : Ingénieur BTP Maximum Diplôme (Bac + 5) ou un diplôme universitaire d'Ingénieur civil en Construction, et Minimum Diplôme Bac + 3 en BTP ;
- Expérience professionnelle obligatoire :
  - (i) Générale : au moins Dix (10) ans dans le domaine du bâtiment dont au moins Sept (7) ans dans la réalisation des études des projets d'expertise et réhabilitation des bâtiments, et ou dans la gestion des projets des infrastructures des bâtiments, locaux et autres infrastructures immobilières, spécialement des bureaux;
  - (ii) Spécifiques : réalisation d'au moins Trois (3) projets d'études de réhabilitation des infrastructures immobilières, bâtiments et autres, dans un environnement similaire, ces Cinq (5) dernières années ;

- Expérience professionnelle additionnelle appréciée :
  - Gestion en entretien des infrastructures immobilières, bâtiments et autres ;
  - Etudes ou contrôle de travaux des bâtiments en zone équatoriale ou équatoriale et tropicale ;
  - Expériences en réhabilitation des bâtiments ou similaires en zone équatoriale ou tropicale.
- Posséder une bonne connaissance des logiciels informatiques standards (MS Office) ;
- Bonne connaissance du français lu, écrit et parlé.

✓ **Un Ingénieur Topographe**

- Formation : Ingénieur. Minimum (Bac + 3), Ingénieur Géomètre de formation ou titulaire du Diplôme de Géomètre expert foncier DPLG (diplômé par un gouvernement) ;
- Expérience professionnelle obligatoire :
  - (i) Générale : au moins Dix (10) ans d'expérience avec au minimum Sept (7) ans d'exercice en RDC ; Justifier d'une expertise en établissement des plans et des cartes à toutes les échelles à partir de relevés ;
  - (ii) Spécifiques : Réalisation d'au moins Trois (3) projets d'études similaires ces Cinq (5) dernières années.
- Bonne connaissance du français lu, écrit et parlé.

✓ **Un Dessinateur projecteur en Bâtiments**

- Formation : Ingénieur. Minimum Bac + 3, spécialiste en Dessin bâtiments;
- Expérience professionnelle obligatoire :
  - (i) Générale : au moins Cinq (5) ans dans le domaine de la conception du dessin des infrastructures immobilières et bâtiments ;
  - (ii) Spécifiques : réalisation d'au moins Trois (3) projets d'études des projets d'expertise et réhabilitation des bâtiments, et ou dans la gestion des projets des infrastructures des bâtiments, locaux et autres infrastructures immobilières, spécialement des bureaux ces Cinq (5) dernières années.
- Expériences professionnelles additionnelles, seraient un atout :
  - Dessins des études d'aménagement et ou rénovation des immeubles ;
  - Dessins dans la gestion en entretien des bâtiments.
- Posséder une bonne connaissance des logiciels informatiques standards (MS Office), et une pratique éprouvée dans la maîtrise des logiciels d'architecture ;
- Bonne connaissance du français lu, écrit et parlé.

✓ **Un Ingénieur Structures (Calculateur des projets)**

- Formation : Ingénieur bâtiments, et/ou Economiste des projets des infrastructures immobilières et bâtiments. Diplôme Bac +5 au maximum / Bac + 3 au minimum, spécialisé dans les calculs des prix des infrastructures bâtiments ou routes éventuellement ;
- Expérience professionnelle obligatoire :
  - (i) Générale : au moins Dix (10) ans dans le domaine des études des bâtiments et ou autres infrastructures de base ;

h

(ii) Spécifiques : réalisation d'au moins Trois (3) études ou projets d'évaluation économique sur des infrastructures bâtiments ou routières ces Cinq (5) dernières années ;

- Expérience professionnelle additionnelle, serait un atout :
  - Etudes des prix des projets immobiliers et bâtiments, en RDC ou dans la sous-région
- Posséder une bonne connaissance des logiciels informatiques standards (MS Office) ;
- Bonne connaissance du français lu, écrit et parlé.

✓ **Un Ingénieur Electricien**

- Formation : Ingénieur technicien (Bac + 3) en Electricité ;
- Expérience professionnelle obligatoire :
  - (i) Générale : Justifier au moins Cinq (5) ans dans le domaine de l'électricité, du bâtiment (installation, réhabilitation, etc.), et éclairage public ;
  - (ii) Spécifiques : Avoir réalisé ou mené au moins trois (3) missions similaires à ce type de travaux, spécialement des bureaux ces Cinq (5) dernières années.
- Expérience professionnelle additionnelle, serait un atout :
  - Climatisation des bâtiments et installations frigorifiques.
- Bonne connaissance du français lu, écrit et parlé.

✓ **Un Ingénieur Hydraulicien**

- Formation : Expert en Hydraulique justifiant des qualifications en formation de base universitaire (Bac+ 3);
- Expérience professionnelle obligatoire :
  - (i) Générale : au moins Cinq (5) ans dans le domaine de l'hydraulique incluant l'adduction d'eau, la plomberie et l'assainissement ;
  - (ii) Spécifique : réalisation d'au moins Trois (3) études similaires ces Cinq (5) dernières années.
- Posséder une bonne connaissance des logiciels informatiques standards (MS Office), et une pratique éprouvée dans la maîtrise des logiciels du domaine, serait un atout ;
- Bonne connaissance du français lu, écrit et parlé.

✓ **Un Expert Environnementaliste.**

- Formation : Sociologue et/ou Environnementaliste. Minimum diplôme de niveau universitaire en sciences de l'environnement ou sociologie (Bac+5) ou équivalent ;
- Expérience professionnelle obligatoire :
  - (i) Générale : Être un Expert environnementaliste de haut niveau avec au moins Cinq (5) années d'expérience globale dans le secteur ;
  - (ii) Spécifiques : réalisation ou participation dans au moins Trois (3) projets d'études d'impact environnement et social de projets d'infrastructures (projets d'expertise et réhabilitation des bâtiments, et ou dans la gestion des projets des infrastructures des bâtiments, locaux et autres infrastructures immobilières, spécialement des bureaux/bâtiments) ces Cinq (5) dernières années.
  - (iii) Avoir une connaissance approfondie des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale et des lois de la RDC en la matière ;
  - (iv) Avoir des connaissances en gestion des déchets dangereux (Biomédicaux, chimiques, etc.).

(v) Avoir une expérience d'au moins Trois (3) ans dans la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale ;

- Posséder une bonne connaissance des logiciels informatiques standards (MS Office) ;
- Bonne connaissance du français lu, écrit et parlé.

Un acquis des expériences de la gestion environnementale des projets financés par l'IDA serait un atout.

Le Consultant pourra proposer une autre équipe de son Personnel clé pour la réalisation des études sous réserve que les experts mobilisés rassemblent toutes les compétences et expériences listées ci-dessus. Il sera possible notamment de proposer des experts dont la durée d'expérience est inférieure à celle qui est précisée ci-dessus, encadrés et renforcés par des experts seniors intervenant ponctuellement en appui, à partir du siège ou en mission sur le terrain. Dans tous les cas, il est entendu que le Consultant est seul responsable de la composition de son personnel clé en fonction de son plan de travail et de sa méthodologie. Le personnel clé listé ci-dessus est donné à titre indicatif et il demeure que seul ce personnel clé, mentionné dans les TDR, sera évalué.

Tout le personnel devra avoir, de préférence, une expérience professionnelle en Afrique subsaharienne et/ou en zones similaires à la zone du projet.

## **12. Processus de sélection**

Le choix du Consultant se fera sur base de la Méthode de sélection fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC), conformément au nouveau Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI), édition Juillet 2016 revu en Novembre 2017 et Octobre 2018 ».

## **13. Aspect Contractuel des Deux Phases de la Mission**

La mission est composée de Deux phases : La Phase 1 représentant le Volet Études de la mission et la Phase 2 représentant le Volet Contrôle, Suivi et supervision technique des travaux.

La Phase 1 sera considérée comme la tranche ferme de la mission et régie par un Contrat forfaitaire ; tandis que la Phase 2 sera considérée comme la tranche optionnelle de la mission et régie par un Contrat au temps passé.

L'exécution de la phase 2 par le Consultant retenu sera sujette à une exécution satisfaisante de la Phase 1. A ce sujet, 15 jours après la fin du Contrat, objet de la Phase 1, le Client adressera une lettre au Consultant pour lui signifier sa satisfaction ou non de sa prestation fournie lors de la Phase 1. Ladite lettre précisera, le cas échéant, le souhait par le Client de la poursuite de la mission par le Consultant pour la phase 2.

